## **COMMUNE DE SOUILLAC**

Département du Lot Arrondissement de Gourdon

ecture 046-214603094

Reçu le 19/12/2022

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° : 2022/117/19

**OBJET: TARIFS COMMUNAUX 2023** 

Nombre de conseillers municipaux :

Afférents au conseil: 23

En exercice: 23

Présents: 14

Absent avec procuration: 5

Votants: 19

L'an deux-mille-vingt-deux, le 13 décembre 2022 à 19 heures, le conseil municipal de la commune de Souillac dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie de Souillac sous la présidence de M. Gilles LIEBUS, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 9 décembre 2022

Présents: M. LIEBUS, Mme AUBRUN, M. VIDAL, M. RABUTEAU, Mme MOQUET, Mme BRUNO, M. VERGNE, Mme FARO, M. SIMOND, M. AYMARD, Mme DULOUT, M. CHEYLAT, M. COURNET, M. **LINARD** 

Absents mais représentés : Mme JALLAIS pouvoir à M. VIDAL, M. QUITTARD pouvoir à M. COURNET, Mme MONTALI pouvoir Mme BRUNO, Mme MACHEMY pouvoir à M. LIEBUS; M. BASTIT pouvoir à M. CHEYLAT

Absents: M. ESHAIBI, Mme ESCORNE, M. CAMBOU, Mme MAZE

Secrétaire: M. RABUTEAU Rapporteur: M. VIDAL

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut délibérer.

Après avis de la commission des finances réunie le 1er décembre 2022, sont proposés les tarifs communaux ci-dessous. Ces tarifs seront applicables à partir du 1er janvier 2023 sauf ceux précisés applicables à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2023.

GARDERIE MATE	RNELLE ET ELEMENT,	AIRE
	Résidents Souillac Lanzac/Le Roc	Résidents hors commune
	2,00 € le matin 2,00 € le soir	2,20 € le matin 2,20 € le soir
Dès la 5ème présence	forfait 10,00€/mois	forfait 11,00 € / mois
GOUTER GARDER	IE DU SOIR MATERN	ELLE
	Résidents Souillac Lanzac/Le Roc	Résidents hors commune
	0,80 € par goûter	0,90 € par goûter
Dès le 5ème goûter	forfait 4 € /mois	forfait 4,50 € / mois

		CENTRE DE LOIS	IRS	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	
Quotients familiaux par tranches	Air Hartone	Q7 - 300 C	2 <sup>ème</sup> tranche 01 € < QF < 900 €	3 <sup>ème</sup> tranche 90	)0 € < QF
AR	Prefectu	e Hors commune	Commune	Commune	Hors commune
½ jou née sans temps de repas	20.224,00€3 202	211719 DE	4,50 €	5,00 €	5,50€
½ jou née avec temps de repast 2	/20225500€	6,60€	6,50 €	7,00 €	7,70 €
Jour ée sans temps de repas	7,50 €	8,25€	9,00 €	9,50 €	10,45 €
Jour de avec temps de renas	9.50.€	10.45 €	11,00 €	11,50 €	12,65 €
Forfait 5 Journées consécutives avec	37,50 €	41,25 €	45,00 €	47,5	52,25 €
1/2 journée sans temps de repa 1/2 journée avec temps de repa 1/2 journée avec temps de repa 1/2 journée sans temps de repa			rnée avec temps de repas = 6,00€ rnée sans temps de repas = 7,50€ rnée avec temps de repas = 9,50€		The many tax are as a same of the same of
SORTIES SU	PPLEMENTAIRES (facture		es ou Journées de présence)		]
Sortie payante Souillac				3,50 €	
Sortie neige, grande sorties bus (>100 km A-R)				Sortie neige, grande sorties bus (>100 km A-R) 15,00 €	
			Sortie bus (<100 km A-R)	10,00 €	

DROITS DE PLACE (marchés hebdomadaires, foires mensuelles)	
Emplacement sur domaine public pour véhicules « plats à emporter » /jour	5,00 €
Place du Foirail et place P.Betz : Le mètre linéaire d'étalage sur une ou plusieurs façades	1,00 €
Halle – le M²	2,00 €
Place de la Halle-Place St Martin-Rue du Capitaine Clavel : Le mètre linéaire d'étalage	1,00 €
Forfalt branchement électrique	2,00 €
Pour les commerçants ne venant pas à l'année (-de 3 mois), le	es tarifs seront doublés
Les producteurs seront exonérés de droit à condition que l'étalage qu'ils présentent ne dépasse pas un mètre Les emplacements, partout où leur occupation est permise, sont tenus à la disposition de leur attribution habituelle jusqu'u Passée cette heure, le placier en aura la libre disposition.	
Grands cirques, manèges forains de + de 300 M² - Forfait de	320,00€
Manèges de 150 à 300 M² et cirques avec animaux et chapiteaux – Forfait de	
Manèges de 50 à 150 M² et petits cirques sans animaux – forfait de	
Petits manèges, petits théâtres de moins de 50 M² - Forfalt de	
Autres petites manifestations	8,00 €
Etalages, cafés, hôtels (par an et par M²) Encaissement en fin de saison	15 € hors centre 30 € hyper centre
Caution pour les cirques quelle que soit leur superficie.	200 €

MARCHES NOCTURN	ES ET FOIRES (ma	rchés nocturnes, foires exception	nelles)
State of the state	Forfait p	our un emplacement de 3 ml	10€
	Forfait p	our un emplacement de 4 ml	20€
	Forfait p	our un emplacement de 6 ml	30€
3 metres linéaires		6 metres	linéaires.
couvert (chalet)	50€	couvert (tente)	60,00€
couvert (chapiteau)	40 €	Couvert (chapiteau)	60,00€
couvert (tente)	30€	couvert (Halle)	80,00€
couvert (halle)	40 €	non couvert	40,00€
non couvert	20€		

	ociation de parents d'	crèche, les écoles, le collège élèves de la commune	, les lycées is linéaires
couvert (chalet)	50,00 €	couvert (tente)	40,00€
couvert (tente)	30,00 €	couvert (Halle)	40,00€
couvert (halle)	30,00 €	non couvert	30,00€
non couvert	20,00 €		

[	OCCUPATION PLACE P.BETZ POUR A	NIMATIONS de plus de 10 m²
ſ	Forfait pour un emplacement m²/Jour	3€

	PRET ET LOCATION DE N	MATERIEL NON LIVRE' (tarifs de location journaliers)	
		Table bois (l'unité) non livrée	5,00€
		Chaise (l'unité) non livrée	1,50 €
	Tente chapiteau (12x6m) (hors saison estivale) Mor AR Prefecture	ntar e et démontage, chargement et déchargement par un agent municipal assisté d'au moins 4 bénévoles (à identifier)	400,00 €
046-21460	 	Tente hexagonale	150,00 €
	7/12/2022	Caution pour la location de la tente	1 000,00 €
I Reya Te I		Praticables (12 maximum de 2mx1m à assembler) (par module)	20,00 €
	Cautio	on pur le matériel sauf la tente (retour du prêt propre et non cassé)	200,00€
	Pour les prêts ou locations de matériel pour le	es associations souillagaises ou conventions de partenariat avec les	**
		associations non souillagaises.	Gratuit
	Montage et démontage, chargemei	nt et déchargement par un agent municipal assisté de bénévoles	Giatuji

CONCESSIONSCOMETERE	and the Commission of the Comm
Concession trentenaire	3 m²> 200 € 5 m²> 320 € 2 m²> 130 €
Concession cinquantenaire	3 m²> 350 € 5 m²> 580 € 2 m²> 235 €
Concessions columbatium et cayunnes	
Trente ans	450,00 €
Cinquante ans	700,00 €
Utilisation caveau provisoire 1 an max	20 €/mois
Conversion de concessions (de 30 ans à 50 ans)//	n''
Prix de la concession d'une durée de X ans au jour de la demande de conversion - prix au courir de la concession initialement souscrite = prix de la conve	prorata des années qui restent à ersion

	Résidents à Souillac	Résidents hors Cne	
Carte d'abonnement annuel individuelle <b>Couleur blanche, lettre A</b>	11,00 €	15,00 €	
Carte d'abonnement annuel pour une famille Couleur orange, lettre F	12,00€	19,00 €	
Carte d'abonnement pour l'année scolaire pour les étudiants majeur du RSA, pompiers, demandeurs d'emploi, Souillagais bénéfician Solidarité, personnes handicapées, employés communat	4,00 €		
Carte temporaire 2 mois		6€ pour 1 pers 10€ par famille	
Abonnement pour les enfants jusqu'à 18 ans	Gratuit		
Caution (pour tous les abonnements)		20,00 €	
Indemnités de retard (par livre et par semain			

	:	CATIONS DE			
alle du Bellay avec le Anc Pr		1 journée semaine	z ournées emaine v eek-end	Utilisation cuisine	Période de Mai à Septembre inclus
046-214603094-202 ussociat cris Souillagaises 9/12/202		719-DE <b>135€</b>	180€	57 €	
ssociat one Evtóriouros	169.6	227 £	<b>-</b> 449€	90 €	
articuliers Souillagals	90€	135€	225€	57 €	Majoration de 150 €
articuliers Extérieurs	160.6	337 €	449 €		sur chaque tarif
ociétés Souillagaises	169€	33/€	449€	90 €	
ociétés Extérieures	281 €	449 €	562 €		
AUVALDOR, Organismes d'Etat		GRATUIT		57 €	
		1 journée	2 journées	Chauffage 1 jour	
Palais Des Congrès	Demi-journée	semalne	semaine	Cnaurrage 1 Jour	
ssociations Souillagaises	112€	169€	281 €		
Associations Extérieures	225 €	449€	562€		
articullers Souillagais	169€	225 €	337 €	450.6	
articuliers Extérieurs	225€	449€	562 €	169 €	
ociétés Souillagaises	223€	443 €			
ociétés Extérieures	281 €	562 €	786 €		
AUVALDOR, Organismes d'Etat		GRATUIT			
Salle 1er étage	Demi-Journée	1 journée semaine	2 journées semaine		
Associations Extérieures	28€	57€	90 €		
Salle voutée sans le parc	Demi-journée	1 journée semaine	2 Journées semaine	Week-End	
Organisme de formation	1 sema	ine du lundi	au vendredi	167 €	
Associations Souillagaises pour une AG - 1 journée par an		GRATUIT			
Associations Extérieures	28 €	50 €	102 €	102 €	
Particuliers Souillagais	17€	34 €	67 €	67 €	
Particuliers Extérieurs	- 28 €	50 €	102 €	<u> </u>	
Sociétés Souillagaises		57 €	112€		
Sociétés Extérieures	40 €	79 €	147 €	147 €	
CAUVALDOR, Organismes d'Etat		GRA	TUIT		

- Gratuité de chauffage et de la location du palais des congrès pour les associations caritatives suivantes: Lion's club, Rotary, Secours catholique, Croix rouge, Don du sang et Restos du cœur.
- Associations souillagaises: à l'occasion des assemblées générales ainsi que les animations gratuites à but non lucratif soit une salle gratuite par an pour un jour (hors chauffage).
- Associations sportives : mise à disposition du palais des congrès selon convention annuelle.
- Partis politiques: une salle gratuite / an/ élection/ candidat ou liste (hors chauffage).
- Caution unique de 500 € pour toutes les salles.
- Nettoyage des salles à la charge du locataire sinon refacturé 40 € de l'heure.
- Dans le contrat de location, 50% de la caution sera retenue en cas de non-respect du tri sélectif.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE les propositions susmentionnées ;

## - FIXE les tarifs comme susmentionnés;

DONNE MANDAT à Monsieur le Maire pour engager toutes les formalités nécessaires à

l'acron polisse mentude cette décision.

046-214603094-20221213-202211719-DE Reçu le 19/12/2022

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME A Souillac, le 14 décembre 2022 Le Maire,

Gilles LIEBUS

Date de mise en ligne : 19 décembre 2022

## AR Prefecture

046-214603094-20221213-202211719-DE Reçu le 19/12/2022